

## Commentaires des Producteurs et productrices acéricoles de l'Estrie (PPAEstrie)

SIA 2023

Présentés à la  
Table de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire (TGIRT) de l'Estrie  
et au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)

### **Mise en situation :**

À la suite de l'annonce de l'émission de 7 millions d'entailles par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ), le MRNF en Estrie a procédé à une vaste opération afin que la région puisse offrir des superficies pour les agrandissements d'érablières existantes autant en terres publiques qu'en terres privées.

Il faut se souvenir que le PAP existant ne représentait plus que 6 hectares dans la région. Le MRNF consulte présentement les communautés autochtones présentes en Estrie, de même que la TGIRT de l'Estrie. C'est dans cette optique que nous avons préparé les commentaires qui suivent.

### **Satisfaction du processus enclenché par le MRNF de l'Estrie :**

Depuis le lancement du plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique en avril dernier, le personnel du ministère en région a modifié l'approche relative au développement de l'acériculture dans la région de l'Estrie. Cet état de fait nous satisfait, car il est dorénavant plus aisé de traiter des questions relatives à l'acériculture avec eux. D'ailleurs, l'ouverture manifestée dans nos discussions facilite grandement l'objectif des PPAEstrie et de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts de développer notre industrie au Québec.

Pour la question des démarrages en 2023, il n'y avait aucune superficie de planifiée par le ministère. Les discussions ont permis de trouver 3 secteurs qui font l'objet de la présente consultation. Nous y reviendrons.

### **Importance de l'acériculture dans la région de l'Estrie :**

Lors d'une TGIRT en décembre 2022, nous avons présenté un portrait de l'acériculture au Québec et dans notre région. Nous joignons cette présentation au présent commentaire.

Rappelons que la région compte environ 20 % de toutes les entailles sur les forêts privées du Québec et près de 15 % des entailles en forêt publique. C'est important étant donné que la région administrative de l'Estrie est une des plus petites en termes de superficie au Québec.

Sur les terres publiques, le MRNF, dans le plan directeur, mentionne que le potentiel de développement acéricole est de 8 146 ha, les superficies actuelles (permis d'érablière) sont de 5 365 ha

pour un pour une superficie totale de 13 511 ha pouvant supporter de l'exploitation acéricole. La proportion de superficies sous permis actifs par rapport aux superficies totales pouvant supporter de l'exploitation acéricole est de 39,7 %. Nous voyons qu'il y a encore de l'espace pour le développement de notre industrie en Estrie. La récolte de sève est une activité annuelle sur une même superficie qui contribue de manière appréciable aux communautés locales et rurales de la région.

En 2022, rappelons que l'Estrie comptait 813 entreprises acéricoles sur son territoire. Celle-ci générerait plus de 122 millions de dollars (122,6 M\$) par année et contribuait au PIB du Québec pour 213,5 millions \$, soit 18,8 % des retombées québécoises de l'acériculture (1,33 milliard \$). Nous savons que ces chiffres tendent à augmenter.

### **Commentaires sur les SIA :**

En général, nous sommes relativement satisfaits des SIA qui ont été retenus par le ministère. Nous comprenons bien que les superficies faisant partie de la PRAN et incluses dans le PAFIO harmonisé ne peuvent pas être acceptées par le MRNF. C'est ce qui avait été entendu avec les autorités du ministère.

Nous avons cependant plusieurs interrogations à ce qui a trait au refus d'accorder des SIA pour la consultation dans des secteurs d'habitat du cerf de Virginie. Cette espèce n'est aucunement menacée, elle s'est même très bien adaptée aux changements climatiques où des hivers moins sévères ont lieu. La couche nivale ne nuit pas vraiment à leur expansion, bien au contraire. Cette espèce poursuit sa progression vers le nord du fleuve Saint-Laurent. Dans la région de l'Estrie, elle cause de nombreux accidents routiers en plus de nuire à la régénération des espèces feuillues comme l'érable et le bouleau jaune.

Nous avons pris connaissance d'une étude publiée par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière qui ne voit aucun problème de cohabitation entre la présence de cette espèce et l'acériculture. Nous croyons que la cohabitation est possible et nous comprenons mal que le secteur faune du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ait refusé tous les secteurs situés dans les aires du cerf de Virginie. Nous souhaitons les sensibiliser à cette problématique dans un forum que ce soit à la TGIRT ou dans une rencontre avec le MRNF.

Nous n'entrevoions pas de problème à harmoniser les secteurs en SIA avec les autres utilisateurs de la forêt publique estrienne comme réalisé des démarrages de 2021 sur le territoire de la Forêt Gosford.

### **Commentaires sur les démarrages proposés :**

Au cours des derniers jours, nous avons fait réaliser des inventaires de potentiel acéricole dans les 3 secteurs proposés en consultation. Nos données sont pour le nombre d'entailles à l'hectare de 24 cm et plus, car à partir de 2024, la nouvelle norme d'entailage entre en vigueur. Voici nos commentaires pour chacun d'eux.

1. **Secteur McGill** : les résultats montrent un potentiel de 111 entailles à l'ha ce qui est nettement insuffisant. Nous étions un peu sceptiques puisque le traitement sylvicole prescrit et réalisé nous semblait être trop intense pour maintenir un potentiel acéricole, surtout pour un démarrage. Nul doute qu'aucun acériculteur ne va s'y installer avant au moins une vingtaine d'années, c'est probablement un secteur d'avenir, mais à moyen terme.

2. **Secteur Arboretum** : les résultats montrent un potentiel de 183 entailles à l'ha ce qui est nettement suffisant pour un démarrage. Pour nous, il est important de ne pas y pratiquer un autre traitement de jardinage acéricole avant 15 ans, seul devrait avoir lieu un assainissement préparatoire comme on le réalise régulièrement en forêt privée avant d'installer une production acéricole. L'idée de réaliser un jardinage acéricole à plus de 20 % de prélèvement nous inquiète.
3. **Secteur Tout-de-Joie** : les résultats montrent un potentiel de 185 entailles à l'ha ce qui est suffisant pour un démarrage. Nous sommes très inquiets de l'intensité de la récolte qui aura lieu en 2023. Elle ne devrait pas dépasser 28 % comme le prévoit la CPTAQ dans ses directives touchant les érablières à potentiel acéricole. Une telle récolte laisserait environ 170 entailles à l'ha selon le MRNF ce qui est juste suffisant pour rentabiliser un démarrage. Idéalement, le secteur devrait être traité en jardinage acérico-forestier ne dépassant 20 % de prélèvement.  
**Nous avons des doutes sur la possibilité de rentabiliser un démarrage après la récolte.**

#### **Conclusion :**

Nous sommes satisfaits de l'opération SIA qui va permettre à plusieurs producteurs de s'agrandir à proximité de leurs installations existantes.

Pour les démarrages, un seul secteur parmi les 3 proposé semble répondre aux caractéristiques pour un démarrage rentable. Celui du chantier McGill ne répond pas à ces critères et le Tout-de-Joie risque de ne pas être intéressant après la récolte selon notre connaissance du dossier.